

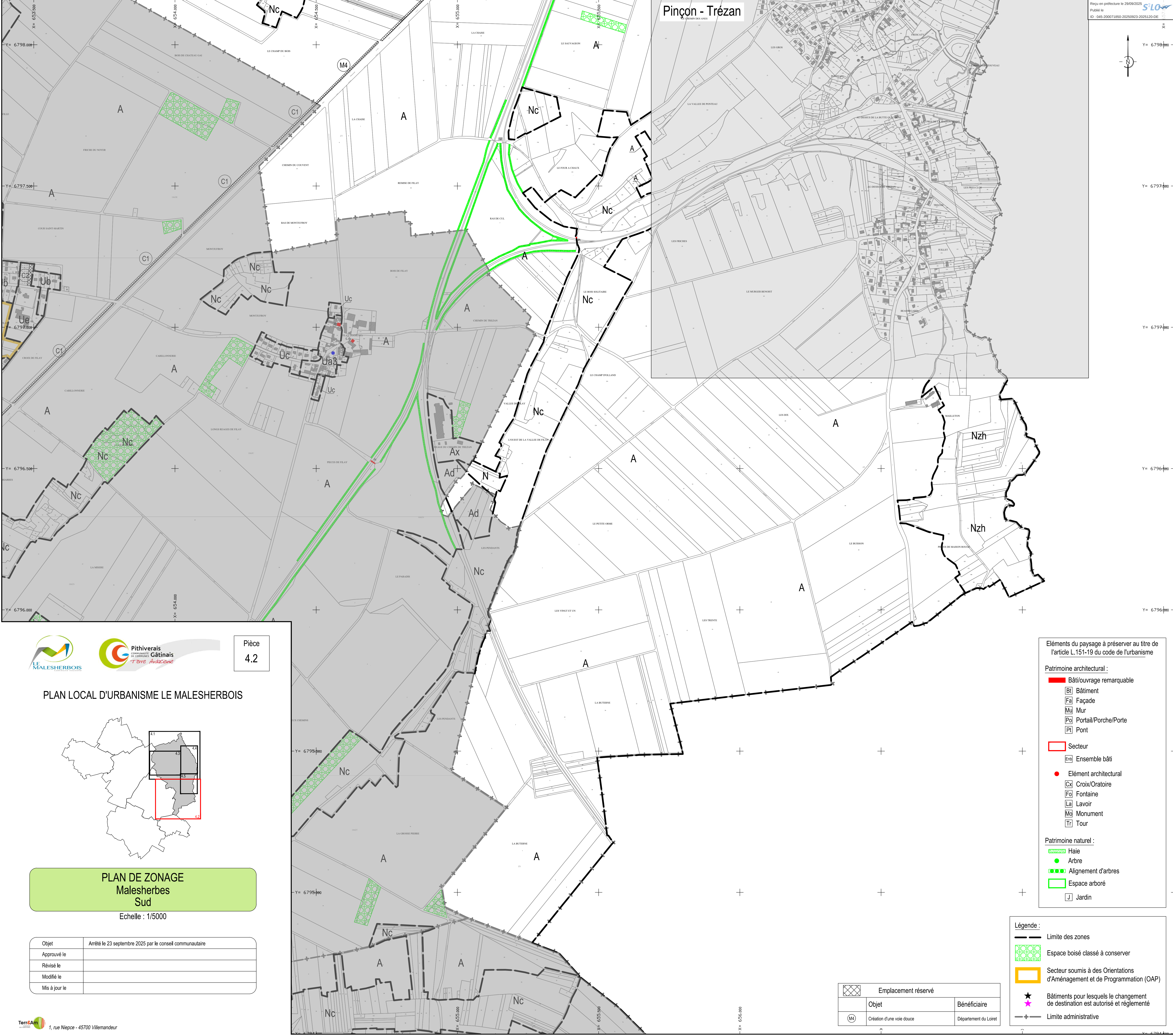
Y = 6797400

Y = 6797400

Y = 6796400

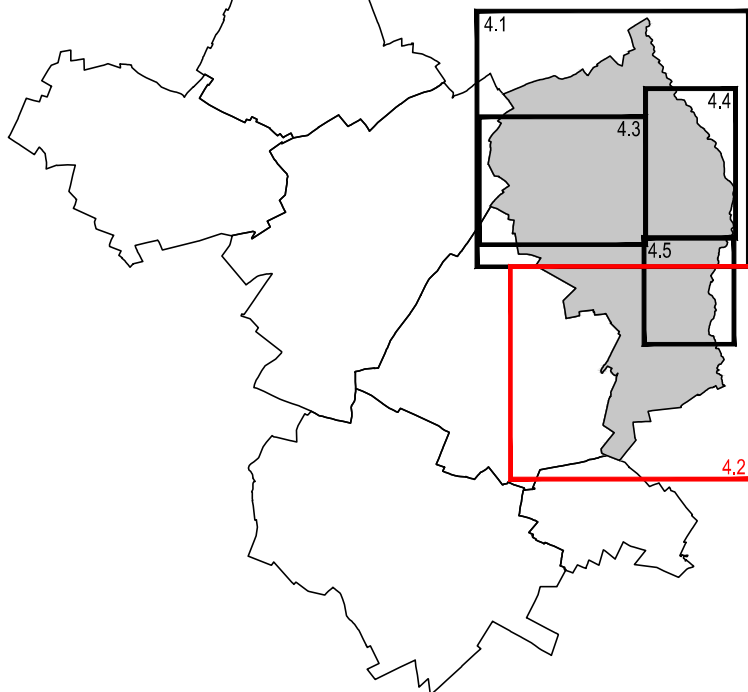
Y = 6796400

Pinçon - Trézan



Pièce
4.2

PLAN LOCAL D'URBANISME LE MALESHERBOIS



PLAN DE ZONAGE
Malesherbes
Sud

Echelle : 1/5000

Objet	Arrêté le 23 septembre 2025 par le conseil communautaire
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

Eléments du paysage à préserver au titre de
l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
 - Bâtiment
 - Façade
 - Mur
 - Portail/Porche/Porte
 - Pont
- Secteur
 - Ensemble bâti
- Élément architectural
 - Croix/Oratoire
 - Fontaine
 - Lavoir
 - Monument
 - Tour

Patrimoine naturel :

- Haie
- Arbre
- Alignement d'arbres
- Espace arboré
- Jardin

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Limite administrative

Emplacement réservé		
Objet	Bénéficiaire	
Création d'une voie douce	Département du Loiret	